



MAIRIE de LACANAU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LACANAU

Département de la Gironde
Arrondissement de Lesparre
Canton Sud Médoc

❧ ❧
L'an deux mille dix-sept, le 11 du mois de mai à 20 heures 00
❧ ❧

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

❧ ❧
Nombre de conseillers en exercice : 27
❧ ❧

Étaient présents :

M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steeve LOZANO, M. Alexandre DANJEAN, Mme Amandine VIGNERON, M. Jérémy BOISSON,
Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, M. Cyril CAMU et M. Jean-Yves MAS et M. Olivier BACCIALONE, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

M. Cyrille RENELEAU qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Lydia LESCOMBE qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS .

Étaient absents :

Mme Catherine DUBOURG
M. Joris MONSEIGNE

❧ ❧
M. Patrick MORISSET est élu Secrétaire de séance.

❧ ❧

N° DL11052017-01 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par deux délibérations en date du 10 octobre 2003, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et défini les modalités de la concertation publique associée à cette procédure.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal lors de sa séance du 1^{er} octobre 2015.

En séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2016, le bilan de la concertation a été dressé et le projet de PLU a été arrêté.

Le projet de PLU arrêté a été soumis pour avis aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées, qui ont eu trois mois pour formuler leur avis. L'ensemble de ces avis a été joint au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 16 janvier 2017 au mercredi 1^{er} mars 2017. Le commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a remis son rapport et ses conclusions le 25 mars 2017, et a émis un avis favorable avec réserves.

La prise en compte des remarques émises par les services de l'Etat et les personnes publiques associées et les résultats de l'enquête publique nécessitent des modifications du projet de PLU, exposées dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Considérant que les modifications au projet de PLU arrêté ne remettent pas en cause l'économie générale du projet,

Considérant que le projet de PLU est prêt à être approuvé par le Conseil Municipal,

VU le Code de l'urbanisme et notamment :

- les articles L.153-21, L.153-22, L.153-23
- les articles R.153-20 à R.153-25,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ DECIDE *d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération,*

☞ AUTORISE *Monsieur le Maire à communiquer pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme, aux communes et établissements publics de coopération intercommunale limitrophes et aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande,*

☞ PRÉCISE *que :*

- *la présente délibération et le Plan Local d'Urbanisme annexé à cette dernière seront transmis au représentant de l'Etat dans le département ;*
- *la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois minimum ;*
- *mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;*
- *la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune ;*
- *la présente délibération, conformément aux articles L.153-23 et R.123-25 du Code de l'urbanisme, sera exécutoire et produira ses effets juridiques à la date d'accomplissement de la dernière de ces formalités ;*

- le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de la Gironde.

M. Le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mmes Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON et M. Olivier BACCIALONE votent pour.

Mmes Brigitte BILLA, Tiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS s'abstiennent.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Laurent PEYRONDET



Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune de Lacanau.
Transmis le 12 MAI 2017 à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc,
Publié le 12 MAI 2017 en Mairie de Lacanau.

